

Éoliennes : recours à l'horizon

Deux parcs éoliens, de six machines chacun, viennent d'être autorisés coup sur coup à Ciney : à Sovet et Pessoux. Mais des recours se profilent.

Un recours en annulation a été introduit au Conseil d'État à l'encontre du permis accordé par le ministre Antoine à la société Kyotech pour la construction de six éoliennes à Sovet, au lieu-dit «Grand Bon Dieu». Ce recours émane d'un riverain, le baron d'Huart, propriétaire de l'aérodrome situé à proximité du futur parc éolien et qui craint notamment pour les turbulences générées par les pales géantes.



Ce recours pourrait être suivi d'un second recours, à l'initiative celui-là de l'association *Vent de raison*. «Le dossier est actuellement entre les mains de notre avocat, note le président de *Vent de Raison*, Guido Vanvelthoven. Avec lui, nous étudions encore l'opportunité de l'action. Nous avons jusqu'au 5 mai pour agir.»

Le président rappelle ce qui constitue la grande incohérence du dossier : à Sovet, le ministre avait refusé en 2006 un parc 3 éoliennes pour cause de trop grande pression sur le paysage; aujourd'hui, il accorde au même promoteur un permis pour 6 éoliennes, sur recours et au même endroit, sans plus considérer son précédent argument. « Et il y a encore pire, précise Guido Vanvelthoven. Nous venons d'apprendre que le ministre Antoine s'est assis sur le rapport de synthèse élaboré par la Direction des Permis et des Autorisations, rapport qui proposait le maintien du refus de permis. Un projet d'arrêté ministériel en ce sens avait même été rédigé par l'administration.» Le ministre Antoine a donc contredit son administration par deux fois: il n'a pas suivi les fonctionnaires technique et délégué qui avaient refusé le permis en première instance; il n'a pas suivi non plus les fonctionnaires qui ont instruit le dossier du recours.

A. Deb.

Pessoux : les citoyens consultés pour rien?

Vent de raison a un autre recours dans ses cartons et il s'agit cette fois du dossier de Pessoux. *Air Energy* vient d'obtenir, en première instance, l'autorisation d'implanter 6 éoliennes en bordure de N4, côté Pessesse. L'association opposée à l'éolien industriel *on-shore* va déposer un recours sur le bureau du ministre Antoine. « Nous finalisons le document, et ici aussi nous avons jusqu'au 5 mai pour intervenir », précise Guido Vanvelthoven.

Parmi les principaux arguments développés, *Vent de raison* pointe des vices de motivation dans l'acte de délivrance du permis. « Lors de l'enquête publique, des citoyens ont émis toute une série de remarques auquel le permis ne répond pas dans ses "considérants", note Guido Van velthoven. On demande aux gens de participer, de poser des questions, et puis au final on n'en tient pas compte. Ce n'est pas normal.»

Autre élément qui fonde le recours : le permis aurait été délivré sur base d'un plan de raccordement au réseau électrique incomplet et sous la condition de compléter le fameux plan. « Ce plan de raccordement est une condition substantielle de validité de la demande de permis, considère le président de *Vent de raison*. Comment peut-on accorder un permis en disant : pour ce qui est du raccordement, on verra plus tard? Et à plus forte raison quand ce raccordement nécessite une liaison de 9 kilomètres jusqu'à la sous-station en passant par le centre de Ciney.» **A. Deb.**